

COMMUNE DE MASSELS

**PROCES-VERBAL COMPLET
DE LA SEANCE DU CONSEIL MUNICIPAL**

DU VENDREDI 19 SEPTEMBRE 2025

L'An deux mille vingt cinq, le dix neuf septembre à vingt et une heure le Conseil MUNICIPAL de cette commune régulièrement convoqué, s'est réuni pour une réunion ordinaire au nombre prescrit par la loi dans le lieu habituel de ses séances sous la présidence de M. PICCOLI Jacques, Maire de Massels.

Présents: PICCOLI Jacques, BARRIERES Bernard, LALO Régine, HERBERT Marianne, VERDIER René, PINÈDE Nicole, HABOUZIT Thierry

Absents excusés : GIBBS Ann, BANNEAU Gabriel

Absents:

Pouvoirs :

Le maire ayant ouvert la séance et fait l'appel nominal, il a été procédé, en conformité avec l'article L. 2121-15 du Code Général des Collectivités Territoriales, à l'élection d'un secrétaire pris au sein du conseil.

Monsieur HABOUZIT Thierry est désigné pour remplir cette fonction.

Secrétaire de séance : HABOUZIT Thierry

Date de convocation : 08/09/2025

Ordre du jour :

- 1- Servitude à constituer – BAIL LA GERBE /panneaux solaires**
- 2- Reversement de la station-service vers la commune**
- 3- Nouvelle tarification du chapiteau - location**
- 4- Constitution d'une commission travaux – rénovation salle polyvalente**
- 5- DM pour dépassement de crédit sur une opération d'investissement**
- 6- Situation du terrain de tennis de Lacardayre – Information**
- 7- Approbation du rapport des services 2024 de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot**
- 8- Traiteur : repas communal 2026**

Budget Annexe STATION SERVICE :

Opération relative au transfert entre Budgets

Dépenses		
Article	Libellé	Montant
672	Attribution de compensation	-5000.00€
Total		-5000.00€

Budget MAIRIE :

Opération relative au transfert entre Budgets

Recette		
Article	Libellé	Montant
75888	Autres	+5000.00€
Total		+5000.00€

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE le transfert de crédits depuis le budget Station-Service vers le budget Commune.

AUTORISE M. le Maire à transmettre les documents nécessaires et signés au comptable.

VOIX :

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSENCES : 0

2025-27

TARIFICATION POUR LOCATION DU CHAPITEAU ET SA REMORQUE

Monsieur le Maire demande aux conseillers municipaux de bien vouloir se prononcer sur une révision des tarifs du chapiteau déposé par la commune de Massels.

A charge du loueur :

Forfait 1 jour	Caution matériel
----------------	------------------

650.00€	1500.00€
---------	----------

Il est précisé que le forfait 1 jour comprend la location des lieux du matin au lendemain matin (la nuit est comprise).

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE d'appliquer ces nouveaux tarifs pour l'ensemble des locations à compter du 1^{er} octobre 2025.

CHARGE Monsieur le Maire d'assurer la publication de cette délibération auprès des administrés, notamment par le biais du site internet de Massels.

VOIX :
POUR : 7 **CONTRE :** 0 **ABSENCES :** 0

2025-28
CONSTITUTION D'UNE COMMISSION TRAVAUX

Monsieur le Maire expose que le conseil municipal peut former, au cours de chaque séance, des commissions chargées d'étudier les questions soumises au conseil (art. L 2121-22 du CGCT).

Les commissions municipales ne peuvent être composées que de conseillers municipaux. Il appartient au conseil municipal de décider du nombre de conseillers siégeant dans chaque commission.

Les membres sont désignés par vote à bulletin secret (art. L 2121-21 du CGCT). Toutefois, le conseil municipal peut décider, à l'unanimité, de ne pas procéder au scrutin secret aux nominations ou aux présentations (même article).

Le maire est le président de droit de toutes les commissions. En cas d'absence ou d'empêchement, les commissions sont convoquées et présidées par le vice-président élu par celles-ci lors de leur première réunion.

Aussi, Monsieur le Maire propose de créer une commission municipale chargée d'examiner le projet de rénovation de la salle polyvalente.

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

DÉCIDE que cette commission municipale sera composée de l'ensemble du conseil municipal.

VOIX :
POUR : 7 **CONTRE :** 0 **ABSENCES :** 0

2025-29

DECISION MODIFICATIVE COMMUNE N°01/2025

Vu l'instruction budgétaire et comptable M57,

Vu le budget 2025 de la commune de Massels,

Vu le budget 2025 du budget annexe station-service,

Considérant le signalement de la trésorerie portant sur un dépassement de crédit d'une opération d'investissement,

Monsieur le Maire propose d'opérer les modifications suivantes au budget :

Budget Principal COMMUNE DE MASSELS :

FONCTIONNEMENT		
Dépenses		
Article	Libellé	Montant
023	Virement à la section d'investissement	+ 15 000€
615221 (011)	Bâtiments publics	-15 000€
Total		0.00

INVESTISSEMENT					
Dépenses			Recettes		
Article	Libellé	Montant	Article	Libellé	Montant
231	Immobilisations corporelles	+11 161.70€	021	Virement de la section de fonctionnement	+15 000€
615221	Bâtiments publics	+3 838.30€			
Total		+15 000.00€	Total		15 000.00€

Total Dépenses	15 000.00	Total Recettes	15 000.00
----------------	-----------	----------------	-----------

APRÈS EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

VOTE la décision modificative présentée.

AUTORISE M. le Maire à transmettre les documents nécessaires et signés au comptable.

VOIX :

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSENCES : 0

2025-30

**APPROBATION DU RAPPORT D'ACTIVITÉ DES SERVICES FUMEL
VALLÉE DU LOT**

En application des articles du Code Général des Collectivités Territoriales, le Président de la Communauté de Communes Fumel Vallée du Lot a présenté à son assemblée délibérante le rapport annuel 2024 sur les services de Fumel Vallée du Lot.

Ce document est ensuite transmis aux Communes membres pour approbation.

Monsieur le Maire présente les grandes lignes du rapport sur les services de Fumel Vallée du Lot.

Ce rapport décrit notamment la compétence de la Communauté de Communes et l'organisation générale du service.

APRES EN AVOIR DÉLIBÉRÉ, LE CONSEIL MUNICIPAL,

ATTESTE de la présentation du rapport au titre de l'année 2024, élaboré par Fumel Vallée du Lot ;

DIT que ce rapport mis à connaissance, n'appelle ni observations, ni réserves de sa part ;

VOIX :

POUR : 7

CONTRE : 0

ABSENCES : 0

QUESTIONS DIVERSES :

- Situation du tennis de Lacardayre : l'association gérant le terrain de tennis s'est retrouvée sans bureau depuis plusieurs années ainsi son compte bancaire devait être clôturé. La trésorière de cette association s'est présentée en mairie afin de recruter des volontaires pour constituer un nouveau bureau et reprendre les activités menées par cette association. Marianne HERBERT, conseillère municipale, se porte candidate pour la constitution de ce nouveau bureau.
- Traiteur du repas communal : Le traiteur habituel du repas communal a annoncé à Monsieur le Maire qu'il ne souhaitait pas continuer la production de repas à l'extérieur de ses locaux. Ainsi la municipalité doit trouver un nouveau prestataire. Monsieur le Maire présente la carte des menus de l'entreprise Cuisine et Saveurs basée à SAUVAGNAS. Les élus sont d'accord pour ce changement de prestataire et attendent la proposition tarifée du repas édition 2026.

- Participation SSIAD Beauville : Monsieur le Maire signale aux conseillers que le gérant du SSIAD s'est présenté en mairie afin d'échanger sur les difficultés financières rencontrées par l'association dans le cadre du portage de repas. Monsieur le Maire propose une participation de la commune uniquement pour les administrés bénéficiaires du service. L'équipe municipale est d'accord avec cette proposition.
- Coupe d'arbres : Monsieur le Maire signale que des arbres ont été coupés sur une propriété privée avec l'accord du propriétaire en raison du danger existant au niveau du feu rouge.
- Chemin de Ste Quitterie : Monsieur le Maire présente un devis aux conseillers municipaux, la surface devra être étudiée et réajustée avant présentation de nouveau aux élus.
- Organisation du repas du 11 novembre : Monsieur le Maire propose de réunir à nouveau les membres du conseil municipal « Chez Khady ».

L'ordre du jour étant épuisé, la séance est levée à 23h00.

Délibérations n°25/2025 à 30/2025

SIGNATURES

M. PICCOLI Jacques

M. BARRIERES Bernard

M. BANNEAU Gabriel
Absent excusé

M. HABOUZIT Thierry

Mme LALO Régine,

Mme PINEDE Nicole

Mme GIBBS Ann
Absente excusée

Mme HERBERT Marianne

M. VERDIER René